



NOTE DE TRAVAIL

**DEUXIÈME CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ
DE L'AVIATION (HLCAS/2)**

Montréal, 29 et 30 novembre 2018

Point 3 : Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP)

**EXAMEN DES INDICATEURS DU PROGRAMME UNIVERSEL D'AUDITS
DE SÛRETÉ – MÉTHODE DE SURVEILLANCE CONTINUE (USAP-CMA)**

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note propose des modifications à la méthode par laquelle, dans le cadre du Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA), sont établis les rapports sur la capacité de supervision des États membres et leur conformité indicative aux normes de l'Annexe 17 – *Sûreté*. Les indicateurs proposés répondront plus efficacement aux attentes des États membres en donnant des indications claires sur la mise en œuvre opérationnelle des mesures relatives à la sûreté de l'aviation, ainsi qu'une idée plus précise de la durabilité du système de supervision de la sûreté de l'aviation de chaque État.

La suite à donner par la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation figure au paragraphe 6.

1. INTRODUCTION

1.1 Le Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA), lancé en janvier 2015, vise à promouvoir la sûreté de l'aviation dans le monde par l'audit et le suivi continu de la performance des États membres en matière de sûreté de l'aviation. La performance de la sûreté de l'aviation est évaluée sur la base de deux indicateurs :

- a) un indicateur de supervision, qui évalue les capacités de l'État à établir et à mettre en œuvre un système efficace et durable pour la supervision de la sûreté de l'aviation ;
- b) un indicateur de conformité, qui donne une indication du niveau de conformité de l'État avec les normes de l'Annexe 17 – *Sûreté*.

1.2 Lors de sa 39^e session, l'Assemblée (Résolution A39-18, Appendice E) a demandé au Conseil de charger le Secrétariat de l'OACI d'examiner, en consultation avec les États membres, la portée et la méthodologie du Programme universel d'audits de sûreté pour veiller à ce qu'il fournisse aux États membres des informations fiables concernant la mise en œuvre effective des mesures de sûreté de l'aviation au sol, et que la méthodologie tienne compte d'une approche basée sur le risque pour la mise en œuvre de mesures de sûreté de l'aviation. Le Groupe d'étude du Secrétariat (SSG) sur l'USAP est chargé d'effectuer cet examen.

1.3 Au cours de ses délibérations, le SSG a examiné divers sujets, dont celui de veiller à ce que le programme d'audit continue à être basé sur les risques et axé sur les résultats. Cet élément est traité dans le cadre d'un examen complet des questions de protocole (PQ) de l'USAP-CMA, qui sera terminé d'ici décembre 2018.

1.4 Le SSG a aussi examiné les questions relatives à la divulgation des résultats des audits et au rôle du programme d'audit dans l'évaluation de la mise en œuvre des mesures de sûreté. Il est toutefois devenu évident pour le Secrétariat qu'un malentendu persiste quant à la signification des indicateurs, tels qu'ils sont définis actuellement. La présente note apporte une solution visant à répondre aux préoccupations concernant les indicateurs actuels. Plus précisément, elle propose une démarche destinée à fournir des résultats d'audit qui donnent une idée plus précise de la situation de la sûreté de l'aviation au sein des États membres de l'OACI, tout en respectant les exigences de confidentialité énoncées dans le Protocole d'accord (MOU) sur l'USAP-CMA convenu entre l'OACI et chaque État. suite à donner par la Conférence.

2. SUPERVISION ACTUELLE ET INDICATEURS DE CONFORMITÉ

2.1 Dans le cadre de l'USAP-CMA, les PQ servent à évaluer le niveau de mise en œuvre durable de chaque norme de l'Annexe 17. Chaque PQ est associée à un des huit éléments cruciaux (ÉC) d'un système national de supervision de la sûreté de l'aviation. L'ensemble des informations recueillies au moyen de ces PQ donne un portrait complet du système de supervision de l'État, qui correspond au niveau de mise en œuvre effective (EI) des éléments cruciaux, et qui est présenté dans un graphique illustrant la situation de chaque ÉC. Ce graphique est publié sur le portail sécurisé de l'USAP-CMA.

2.2 Le chapitre 4 – *Mesures préventives de sûreté* de l'Annexe 17 décrit toutes les mesures préventives de sûreté que les États doivent mettre en œuvre. Dans le cadre de l'USAP-CMA, la mise en œuvre opérationnelle de ces normes est évaluée au moyen des PQ associées à l'élément crucial EC-8 (Résolution des problèmes de sécurité). Ainsi, le graphique représentant l'indicateur de supervision actuel décrit ci-dessus comprend une évaluation de la mise en œuvre opérationnelle des mesures préventives de sûreté associées au EC-8. De plus, dans le rapport d'audit de l'USAP-CMA remis aux États audités, chaque ÉC est divisé en sous-groupes, de manière à donner le plus d'informations possible à l'État. Pour le EC-8, ces sous-groupes correspondent aux rubriques du Chapitre 4 de l'Annexe 17, indiquant la mise en œuvre opérationnelle des mesures relatives à la sûreté de l'aviation au sol.

2.3 Un deuxième graphique publié sur le portail sécurisé de l'USAP-CMA donne une indication du niveau de conformité aux normes de l'Annexe 17, en divisant toutes les PQ par norme et en regroupant les normes par domaine d'audit. Un exemple de ces deux graphiques figure à l'Appendice A.

3. DIVULGATION DES RÉSULTATS D'AUDIT

3.1 La dernière phrase de la section 32 du Protocole d'accord générique approuvé par le Conseil de l'OACI durant sa 203^e session en 2014 se lit comme suit : « (...) des tableaux indiquant le niveau de mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sûreté de l'aviation par l'État et une indication de son degré de conformité aux normes de l'Annexe 17 seront rendus accessibles à tous les États membres sur le site web sécurisé de l'USAP ».

4. OPTIONS POUR LA MODIFICATION DES INDICATEURS DE SUPERVISION ET DE CONFORMITÉ

4.1 Afin d'avoir une idée plus précise de la durabilité des systèmes de supervision des États et du niveau de mise en œuvre opérationnelle des mesures de sûreté, il est proposé de modifier les indicateurs utilisés pour la présentation des résultats des audits de l'USAP-CMA. À cet égard, le graphique se rapportant à l'indicateur de supervision actuel qui représente « le niveau de mise en œuvre effective des éléments cruciaux (EI) d'un système de supervision de la sûreté d'un État » devrait être renommé « indicateur de la durabilité de la sûreté de l'aviation ». Ce titre rend compte avec plus de précision de l'objet du graphique, qui est de donner une indication de la durabilité du système de supervision de la sûreté de l'État. Par ailleurs, les PQ du EC-8 relatives à la mise en œuvre opérationnelle des mesures de sûreté ne seraient plus utilisées pour la création de ce graphique. Ainsi, la colonne CE-8 ne présenterait que les résultats relatifs à la capacité de l'État à pallier les carences détectées durant ses activités de supervision. Ce changement permettrait de rendre le graphique plus conforme à l'objectif d'évaluation de la durabilité du système de supervision de la sûreté de l'État.

4.2 Sur la base des délibérations tenues durant les réunions du SSG et des échanges avec les représentants des États lors d'autres événements sur la sûreté de l'aviation, il est aussi devenu évident, chaque fois qu'il est question de l'indicateur de conformité, qu'il y a un intérêt pour la modification de cet indicateur afin qu'il rende mieux compte du niveau de mise en œuvre opérationnelle des mesures de sûreté. Ainsi, deux possibilités ont été établies pour traiter cette question. La première serait de remplacer l'indicateur de conformité actuel par une mesure unique, exprimée en pourcentage, qui rend compte du niveau de mise en œuvre opérationnelle des normes du Chapitre 4 de l'Annexe 17. Les résultats d'audit de chaque État diffusés sur le portail sécurisé de l'USAP comporteraient alors un seul chiffre, exprimé en pourcentage, représentant l'indicateur de conformité. Les analyses de cet indicateur à l'échelle régionale et mondiale seraient basées sur les rubriques du Chapitre 4 de l'Annexe 17, ce qui permettrait de cibler plus efficacement l'assistance, dans le monde et par région, et de mesurer les incidences du GASeP.

4.3 La deuxième possibilité serait de publier sur le portail sécurisé de l'USAP un graphique montrant les résultats opérationnels de l'audit (PQ EC-8) où chacune des rubriques du Chapitre 4 de l'Annexe 17 correspond à un indicateur de conformité. Il serait ainsi plus facile de cibler l'assistance relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures de sûreté et, comme avec l'indicateur précédent, cela permettrait d'effectuer des analyses à l'échelle mondiale et régionale et de mesurer les incidences du GASeP. L'Appendice B présente un exemple de l'indicateur de conformité proposé.

5. INCIDENCES DES CHANGEMENTS PROPOSÉS SUR LES STATISTIQUES DE L'USAP

5.1 Si les modifications proposées aux indicateurs sont appuyées et approuvées par le Conseil de l'OACI, les informations qui sont actuellement diffusées sur le portail sécurisé de l'USAP seraient mises à jour en fonction des nouveaux indicateurs. Le modèle de rapport d'audit de l'USAP-CMA serait

aussi actualisé, tout comme les statistiques annuelles produites par la Section des audits de sûreté de l'aviation.

5.2 S'il est vrai que les indicateurs révisés permettraient de représenter avec plus de précision la situation de la sûreté de l'aviation au sein des États membres, leur adoption donnerait lieu, pour certains États, à une hausse de l'indicateur de durabilité par rapport à leur EI précédente, et à une baisse pour d'autres. Le Secrétariat a modélisé les incidences de ce changement et, dans la plupart des cas, la différence dans le pourcentage global entre l'EI et l'indicateur de durabilité serait inférieur à 2 %. En outre, pour la plupart des États, cela représente une différence de moins de 10 points de pourcentage, en plus ou en moins, dans la barre CE-8 du graphique. À l'échelle mondiale, l'indicateur de durabilité serait environ 0,24 % inférieur à la mesure de l'EI mondiale actuelle. L'Appendice C contient un tableau montrant les différences approximatives entre l'EI et l'indicateur de durabilité, par région.

5.3 Comme les changements proposés pour l'indicateur de conformité feraient appel à des données différentes, il n'y a pas de comparaison possible entre l'ancien et le nouvel indicateur.

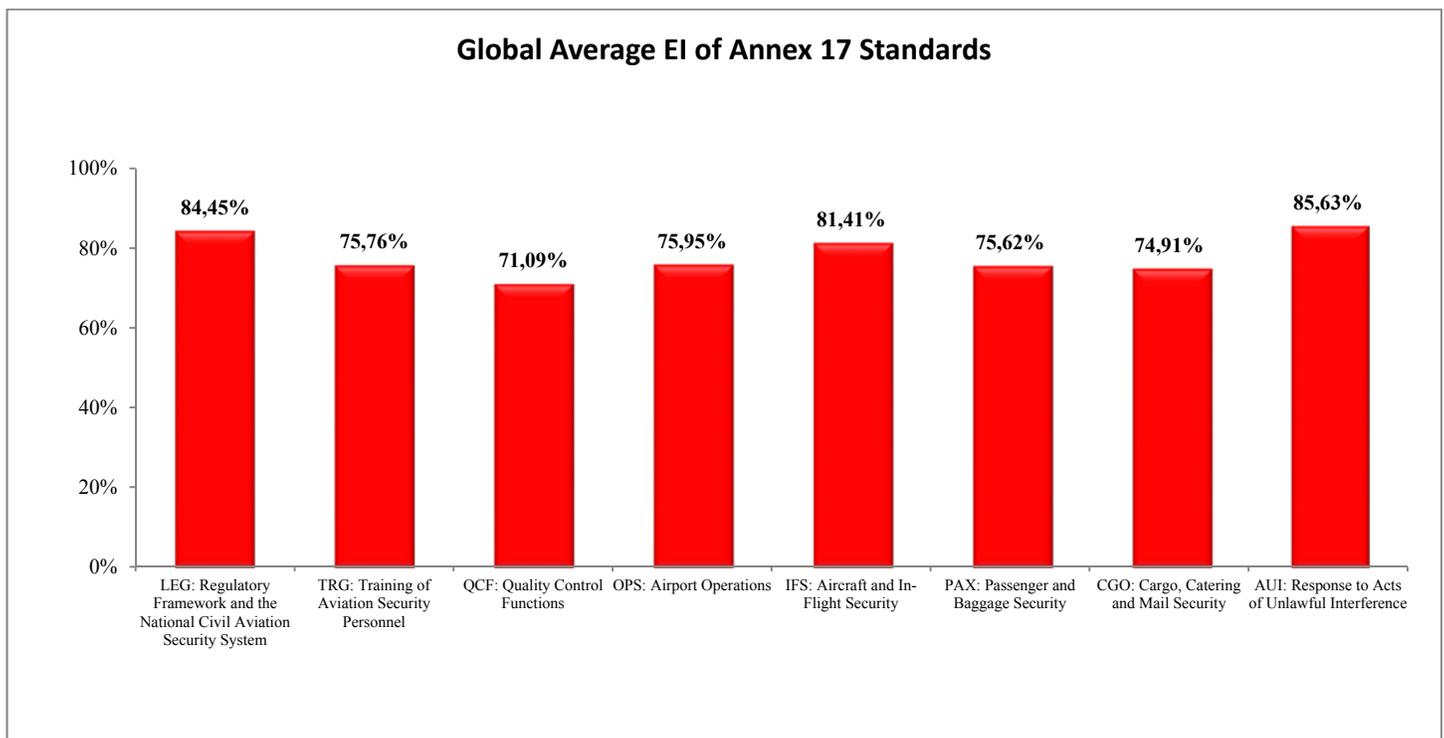
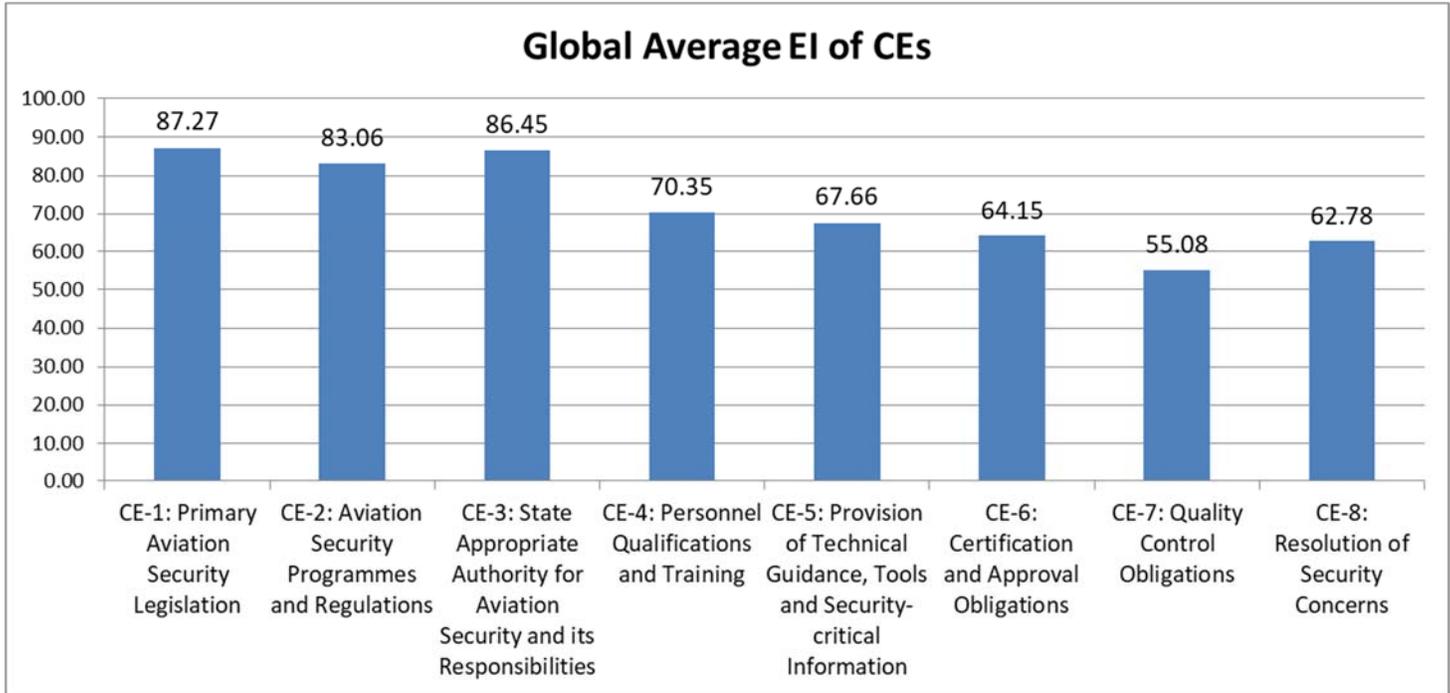
6. SUITE À DONNER PAR LA CONFÉRENCE

6.1 La Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation est invitée à :

- a) convenir que les résultats de l'USAP-CMA devraient mieux rendre compte de la durabilité du système de sûreté de l'aviation des États membres et du niveau de mise en œuvre des normes relatives à la sûreté de l'aviation sur le plan opérationnel ;
- b) soutenir le remplacement de l'indicateur de supervision actuel par l'indicateur de durabilité, avec la petite modification décrite dans la présente note de travail ;
- c) appuyer le remplacement de l'indicateur de conformité par un indicateur qui met l'accent sur la mise en œuvre par les États des normes du Chapitre 4 de l'Annexe 17, qui pourrait être représenté de l'une des manières suivantes :
 - i) un graphique EC-8, divisé en fonction des rubriques du Chapitre 4 de l'Annexe 17 ;
 - ii) un seul chiffre, exprimé en pourcentage.

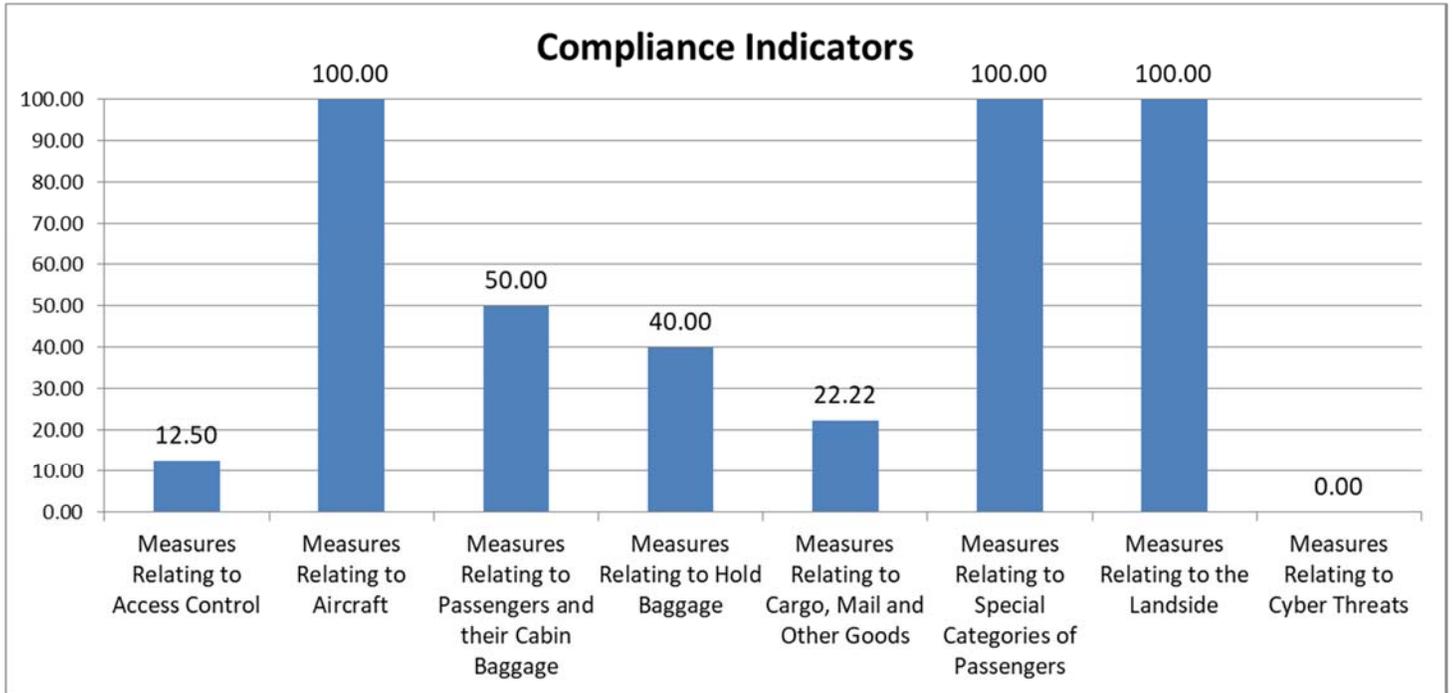
APPENDIX A

Current Oversight and Compliance Indicators



APPENDIX B

Sample of Proposed Compliance Indicators



APPENDIX C

Forecast Changes between the EI and Sustainability Indicator
(Based on August 2018 results)

	Global EI	APAC EI	ESAF EI	EUR/NAT EI	MID EI	NACC EI	SAM EI	WACAF EI	AFI EI
CE-8: Resolution of Security Concerns – including operational implementation results	62.54	58.52	43.54	84.00	54.29	57.72	58.85	46.76	43.97
CE-8: Resolution of Security Concerns – without operational implementation results	60.62	54.44	42.78	83.27	54.46	58.69	59.96	38.79	39.81
CE-8: Variance	-1.91	-4.07	-0.76	-0.73	0.17	0.97	1.11	-7.97	-4.16

	Global EI	APAC EI	ESAF EI	EUR/NAT EI	MID EI	NACC EI	SAM EI	WACAF EI	AFI EI
Current Oversight Indicator (all CEs)	72.10	67.58	58.84	88.67	71.30	69.61	71.35	55.34	56.84
Forecast Sustainability Indicator (all CEs)	71.86	67.07	58.74	88.58	71.28	69.49	71.21	54.34	56.32
Impact on Sustainability Indicator (all CEs)	-0.24	-0.51	-0.10	-0.09	0.02	0.12	0.14	-1.00	-0.52